URBANISME

Vos démarches simplifiées en un clic !

Les droits sur le guichet numérique sont ouverts pour la commune de Carneville.

Le dépôt de vos demandes d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) peut désormais se faire directement en ligne via le guichet unique.

Accédez au guichet unique à l'adresse suivante :
https://ads.lecotentin.fr/guichet-unique/Login/Particulier

Accès "Particulier"	Accès "Partenaires"
Réservé aux **particuliers** ainsi qu'aux **personnes morales** devant déposer des dossiers pour elles-mêmes (ex : création d'un compte pour la commune de Carneville).	Réservé aux **professionnels** (notaires, architectes, constructeurs, géomètres, maîtres d'œuvre, agences immobilières...) qui déposent des dossiers pour leurs clients.